



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha tenue le 4 mai 2020 pour qu'il soit adopté, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 579 décrétant une dépense de 1 238 104 \$ et un emprunt de 1 238 104 \$ pour des travaux d'infrastructures de rues et des conduites pour la phase I du projet de développement domiciliaire « Domaine du Mont-Saint-Jean secteur du village ».

QUE l'objet du règlement n° 579 vise à effectuer les travaux d'infrastructures de rues et des conduites pour la phase I du projet de développement domiciliaire « Domaine du Mont-Saint-Jean secteur du Village ».

QU'EN raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le ministre de la Santé et des Services sociaux et les mesures prises par le gouvernement du Québec relativement à la pandémie du coronavirus COVID-19, un arrêté ministériel numéro 2020-008 a été émis en date du 22 mars 2020 stipulant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

QUE la Municipalité procèdera à une consultation écrite le 7 mai 2020 et que les personnes concernées par l'adoption dudit règlement n° 579 ont jusqu'au 22 mai 2020, à 16 h pour nous transmettre leurs commentaires par courriel à info@matha.ca, et ce, à l'attention du soussigné.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit projet de règlement numéro 579 en consultant notre site Internet.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 7^e jour du mois de mai 2020.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier